

département : DLCF date : 27/06/2019

Présentation de l'audit

Entités auditées : Cerema CE - DLCF

Équipe d'audit : Michaël DIERKENS (MD) et Jacques BLACHE (JB) (DLL)

Myriam MALAVAL (MM) auditrice en formation (DLL)

Objectifs et champ ex-domaines 3 et 23

de l'audit :

Référentiels de NF EN ISO / CEI 17025 (2017).

l'audit: Documents COFRAC LAB REF 02, 05, 08

Documents remis - rapports d'audits internes COFRAC 2018 du DLCF.

dernière revue qualité d'unité "béton"
dernière revue qualité d'unité "granulats"
rapport d'audit externe COFRAC 2018

plan de transition 17025 V2005 --> V2017
projet de CR de la revue de direction labo

Programme prévisionnel de l'audit

Horaire prévu	Thème abordé	Auditeur	Présence minimale souhaitée		
9H30	Réunion d'ouverture (présentation des intervenants, portée)	MD, JB, (MM)	Direction, responsables qualité, responsables d'UT		
9H45	Exigences relatives au système de management (formation/habilitation, revue de direction, suivi des écarts, gestion documentaire) Disposition prises pour la transition	MD, JB, (MM)	Direction, responsables qualité, responsables d'UT		
12H00	Repas				
13H30	Exigences Techniques (ex domaine 3) Suivi d'un essai de compression	MD	Responsable UT, responsables et chargés d'essais		
13H30	Exigences Techniques (ex domaine 23) suivi d'un essai d'aplatissement	JB, (MM)	Responsable UT, responsable et chargé d'essais		
16H30	Réunion de synthèse	MD, JB, (MM)	auditeur seul		
17H00	Réunion de clôture	MD, JB, (MM)	Direction, responsables qualité, responsables d'UT		



département : DLCF date: 27/06/2019

Personnes rencontrées :

- BLACHERE Loïc : CE ex-domaine 23

- CIPIERE Mathieu: CE en formation ex-domaine 3 - BOULET Bruno : Chef UT, RE, CE ex-domaine 3 - CHAGNEAU Patritck : CE ex-domaine 3

- COTTE Roland : directeur DLCF

- CUER Alexandre : responsable qualité et métrologie DLCF - LIANDRAT Sébastien : chef UT, RE, CE ex-domaine 23



département : DLCF date : 27/06/2019

Chapitre NF EN ISO /CEI 17025 version 2017	Examiné	Sans objet	Point Fort	Piste de Progrès PP2	Écart non- critique ENC1, ENC2	Écart critique
4. Exigences générales						
5. Exigences structurelles						
6. Exigences en ressources		A TETER				
6.1 généralités						
6.2 personnel				PP1	ENC3, ENC5, ENC6	
6.3 installations et conditions ambiantes				PP5		
6.4 équipements				PP6, PP7		
6.5 traçabilité métrologique				PP10, PP11	ENC7	
6.6 produits et services de prestataires externes					ENC4	
7. Exigences relatives aux processus						
7.1 revues de demande, appels d'offres, contrats						
7.2 sélection, vérification et validation des méthodes						
7.3 Echantillonnage						
7.4 Manutention des objets d'essais et d'étalonnage		- 1				
7.5 Enregistrements techniques						
7.6 Evaluation de l'incertitude de mesure				PP8		
7.7 Assurer la validité des résultats						
7.8 rapports sur les résultats					ENC8	
7.9 réclamations						
7.10 travaux non conformes						
7.11 maitrise des données et gestion de l'information						
8. Exigences relatives au système de management						
8.1 Option de système de management						
8.2 documentation du système						
8.3 maîtrise de la documentation				PP3		
8.4 Maîtrise des enregistrements			-			
8.5 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités						
8.6 Amélioration				PP4		
8.7 actions correctives						
8.8 audits internes						
8.9 revues de direction						



département : DLCF date : 27/06/2019



Audit interne COFRAC département : DLCF

date: 27/06/2019

Notes et commentaires :

Points forts:

Compétence de l'ensemble des personnes rencontrées.

Implication forte de la Direction dans la démarche.

Grande transparence dans les échanges.

Actions engagées dans le cadre du changement de version de la norme NF EN ISO /CEI 17025.

Pistes de progrès :

Organisation Qualité:

PP1 : la liste des habilitations des agents de l'unité SOA n'est pas à jour.

PP2: engagement de confidentialité. Démarche en cours: la direction du laboratoire n'a pas signé l'engagement. Le document est à faire signer aux prestataires externes susceptibles d'interagir avec la réalisation des prestations Cofrac.

PP3 : tout le personnel concerné par les essais Cofrac n'est pas destinataire des informations relatives aux évolutions de la documentation (ex. : Jacques Blache).

PP4 : le formulaire utilisé pour l'analyse de l'évolution d'un référentiel ne prévoit pas de statuer sur une éventuelle nécessité de faire évoluer la flexibilité.

ex. domaine 3:

PP5 : vérification des enregistreurs de température utilisés pour le contrôle de la température des piscines : - prise en compte d'une EMT erronée (+- 2°C pour exigence de 20+-2°C)

- les décisions et l'argumentaire associés au choix de l'enregistreur à utiliser n'ont pas été tracés dans GePI.

PP6: mesure du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures (Dapp) : le pied à coulisses n'est pas vérifié en dessous de 10 mm alors qu'une partie des mesures est réalisée dans cette gamme.

PP7: les exigences métrologiques ne sont pas renseignées de manière exhaustive sur Gepi (ex/ planéité des éprouvettes béton). Les informations sont saisies de manière hétérogène (dans la rubrique exigences métrologiques, dans la fiche de vie ou directement dans le rapport de vérification).

PP8: incertitudes des essais de perméabilité au gaz (Kg) et migration des ions chlorures (Dapp): le laboratoire n'a pas déterminé ses incertitudes d'essais, ni les causes d'incertitude. Il utilise les valeurs d'incertitudes déclarées dans la littérature technique. Des campagnes d'essais interlaboratoires ur ces deux normes expérimentales sont en cours dans le cadre du PN Perfdub.

ex. domaine 23:

PP9 : les versions des changements de modèle de demandes d'essais ne sont pas tracées.

PP10 : les exigences métrologiques concernant les appareils (normes d'essais) ne sont pas reprises dans le logiciel de gestion des contrôles métrologiques (GEPI).

PP11 : lors de la vérification des balances, les masses des masses de contrôles réalisés par l'UT ne sont pas indiquées sur les constats de vérification (service métrologiques).



Audit interne COFRAC département : DLCF

date: 27/06/2019

Écarts non-critiques :

Organisation Qualité:

ENC1 : engagement d'impartialité :

- les situations génératrices de conflits d'intérêt n'ont pas été décrites,
- l'engagement n'a pas été signé pas la direction.

ENC2: analyse des risques:

- il n'existe pas de procédure décrivant la manière dont le laboratoire prend en compte les risques,
- l'alimentation de l'analyse de risque par les constats de non-conformité n'a pas été envisagée par le laboratoire,
- l'analyse de risque ne couvre pas l'ensemble des domaines de la NF EN ISO / CEI 17025 (2017).

ENC3: S.Liandrat, chef d'UT, n'a pas suivi de formation sur les évolutions de la norme NF EN ISO / CEI 17025 (transition version 2005 à version 2017).

ENC4 : le laboratoire n'a pas pris en compte l'informatique, les RH, comme étant des prestations externes à évaluer.

ex. domaine 3:

ENC5: modalités de qualification prévues par l'instruction métier relative à la détermination du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures (Dapp) :

- qualification de P. Chagneau : contrairement à ce que prévoit l'instruction, P. Chagneau n'était pas qualifié CE pour la résistance en compression avant sa qualification comme CE pour la détermination du Dapp.
- qualification de B. Boulet : la qualification comme CE a été effectuée sans réalisation d'essais croisés.
- qualification de V. Garde : les critères utilisés pour la qualification ont été définis a posteriori.

ENC6: instruction métier relative à la détermination du coefficient de diffusion apparent des ions chlorures (Dapp): plusieurs étapes relevant du CE (réception et préparation, notamment sciage) sont réalisées par une personne non habilitée Chargé d'Essai (Ch. Domas).

ENC7 : vérification de l'orthogonalité des éprouvettes béton : le laboratoire ne prend pas en compte les incertitudes issues de l'étalonnage des cales d'épaisseur.

ex. domaine 23:

ENC8: S.Liandrat a réalisé des essais croisés de MB (Valeur au bleu – norme NF EN933-9), l'UT n'a pas pu apporter la preuve de la réalisation de ces essais (défaut d'enregistrement).

Écarts critiques :

Néant

Conclusions sur l'application, l'efficacité et la pertinence du système qualité

Le laboratoire a pris en compte les écarts découlant des audits internes et externes 2018 et a engagé les démarches relatives à la prise en compte de l'évolution de la norme NF EN 17025 (2005 vs 2017).

Il est à noter également en point sensible qu'au départ prochain de S.Liandrat, un seul RE, CE (Loic Blachère) sera chargé de la réalisation des essais du programme de l'ex-domaine 23.



département : DLCF date : 27/06/2019

Retour d'expérience sur le fonctionnement de l'audit interne

	Commentaires des auditeurs internes		
Sur le champ et/ou les objectifs de l'audit	Néant.		
Sur le déroulement de l'audit	Néant.		
Sur la qualité de la relation auditeurs-audités	Bon climat d'audit.		
Appréciation des audités sur le déroulement de l'audit	Audit très bien mené et très profitable. Le regard critique des auditeurs a permis de mettre en lumière des points d'améliorations très pertinents		
Perception de l'auditeur sur le déroulement global de l'audit			

J. BLACHE

Signature des auditeurs

M. DIERKENS

Date: 23/09/2019

Diffusion: (Après validation auprès des participants à l'audit)

Participants à l'audit

Responsable qualité de département Pilote(s) de processus concerné(s)

Chargé de mission qualité

